



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 8 décembre 2025**, à **19 h 00** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers, Denis Dandurand, Fabian Garcia, Arthur Cuming, Russell Perkins, Jean-Louis Turcotte et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Mandat à la firme SMI Performance
3. Report permanence coordonnateur des travaux publics
4. Entente – banque d’heures 2025

L’unanimité des conseillers demandent l’ajout du point 5 à l’ordre du jour

5. Mandat en évaluation – lot n°4773158
6. Période de questions
7. Levée de l’assemblée.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 :17.

2. Mandat à la firme SMI Performance

ATTENDU QUE le maire a présenté au conseil municipal une demande visant à évaluer, améliorer l’efficacité, la performance et la structure organisationnelle de l’administration municipale ;

ATTENDU QUE le maire a demandé à la firme SMI Performance de soumettre une offre de services relative à la gestion de la performance organisationnelle ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Le conseiller Fabian Garcia,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU d’accepter l’offre de la firme SMI Performance pour l’implantation de la méthode SMI reliée à la gestion de la performance organisationnelle dans le but d’améliorer l’efficacité du service de l’administration municipale, au montant de 23 800 \$, taxes en sus plus les frais inhérents sois :

- L’hébergement
- Repas 85 \$/jours X 5
- Temps de transport, 0,90 \$/KM
- Frais de déplacement 0.75\$/KM

QUE le montant soit pris dans le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2025-12-183



2025-12-184
ou annotation

3. Report permanence coordonnateur des travaux publics

ATTENDU QUE l'entente entre la municipalité de Bury et le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN prend fin le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury souhaite prolonger la période d'entraînement de l'employé portant le numéro 32-0024 ;

ATTENDU QUE sans cette prolongation l'employé n'obtiendra pas la permanence dans le poste de coordonnateur des travaux publics ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR Le conseiller Arthur Cuming,

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU QUE la permanence de l'employé numéro 32-024 n'est pas octroyée pour le poste de coordonnateur des travaux publics et qu'une prolongation de la période d'entraînement soit discutée avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Entente – banque d'heures 2025

ATTENDU QUE la directrice générale devra être disponible lors de l'évaluation de l'administration, il lui sera impossible de prendre les heures déjà planifiées en congé provenant de sa banque de temps;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

APPUYÉ PAR Le conseiller Fabian Garcia,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière adjointe, Mme Julie Gervais, à reporter les heures restantes de la banque de temps 2025, de la directrice générale, Mme Louise Brière à l'année 2026.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5. Mandat en évaluation – lot n°4773158

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire évaluer le lot 4773158;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR Le conseiller Denis Dandurand,

APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale Madame Louise Brière à solliciter un évaluateur agréé afin de procéder à l'évaluation du lot n° 4773158.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

6. Période de questions

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

2025-12-185

2025-12-186



No de résolution
ou annotation
2025-12-187

7. Levée de l'assemblée

Le conseiller Marc Bilodeau propose la levée de l'assemblée, il est 19h51.

Signé ce 9 décembre 2025.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière